

# VOS INFORMATIONS ET SERVICES EN LIGNE



OCTOBRE 2019

Pour **vous informer** et **accomplir vos démarches**,  
votre caisse met deux outils à votre disposition :

## UN SITE INTERNET

qui vous donne libre accès à toute  
l'information pratique et réglementaire  
dont vous pouvez avoir besoin

## UN ESPACE SÉCURISÉ

qui vous permet, après authentification, de  
gérer votre compte adhérent, vos déclarations,  
les congés et arrêts intempéries de vos salariés.

(Voir au verso)

Une navigation **plus simple**, des informations **plus claires** :  
**bientôt**, vous pourrez naviguer sur un  
**nouveau site Internet** entièrement repensé pour vous.

## Trois astuces pour bien naviguer sur le nouveau site Internet :

### 1 Choisir votre profil de navigation

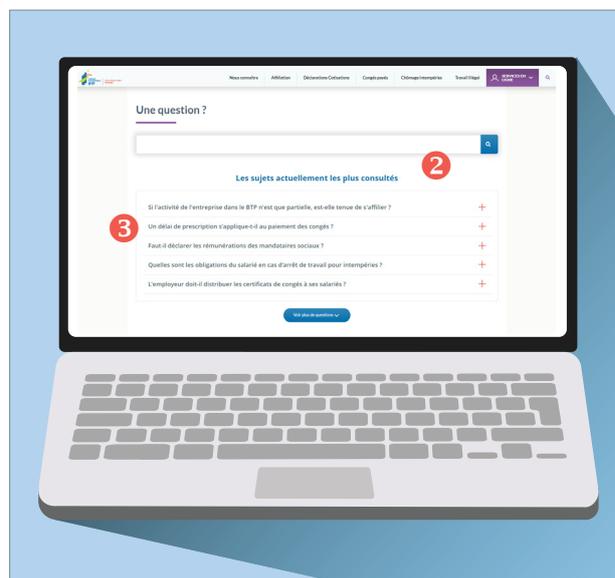
Lors de votre première connexion, vous serez  
invité à indiquer votre profil : **Salarié** ou bien  
**Entreprise / Tiers-déclarant**. Ce choix vous per-  
mettra de ne voir, lors de votre navigation, que  
les contenus et services qui vous concernent.

### 2 Utiliser le moteur de recherche

Vous avez une interrogation sur un point de  
procédure ou de réglementation ?  
Un moteur de recherche efficace scrute l'ensemble  
des contenus du site. N'hésitez pas à l'utiliser,  
vous gagnerez du temps !

### 3 Consulter les « Questions-réponses »

Précises et couvrant une très grande partie des  
questions que vous pouvez vous poser, elles vous  
apporteront une réponse rapidement et  
à toute heure !



## VOTRE ESPACE SÉCURISÉ : ACCESSIBLE À TOUT MOMENT

### DEPUIS VOTRE ESPACE ENTREPRISE, VOUS POUVEZ :

#### Effectuer en ligne l'ensemble de vos démarches :

- Déclaration de salaires
- Paiement des cotisations par prélèvement bancaire

*A noter :* La validation du paiement doit être effectuée **impérativement dans la continuité de la déclaration mensuelle ou trimestrielle**. Il est essentiel de visualiser préalablement le solde du compte avant de procéder à la saisie en ligne du montant à régler. Dans le cas d'un solde antérieur débiteur, tout paiement complémentaire pourra être effectué par virement bancaire.

- Déclaration Nominative Annuelle
- Déclaration d'arrêt intempéries
- Demande d'attestations de mise à jour et marchés publics
- Saisie des dates de départ en congés des salariés **uniquement** pour la période légale des congés en cours. En revanche, toutes les situations particulières (report de congés, congés pris par anticipation) doivent donner lieu à une demande écrite via l'onglet « *Nous contacter* ».
- Déclaration d'embauche ou de sortie de personnel,
- Formulaire de contact

Depuis le site internet, sélectionnez « *Nous contacter* ». *Attention*, pour que votre demande soit traitée

rapidement, **remplissez soigneusement les champs du formulaire de contact**, précisez notamment dans le corps du message le **numéro de SIRET de l'entreprise** ou le **numéro de Sécurité Sociale du salarié** pour faciliter l'accès au dossier. C'est le procédé idéal pour formuler une requête auprès de la caisse CIBTP !

#### Consulter toutes les informations utiles à la bonne gestion des congés de vos salariés

- Tableau de bord des congés des salariés : droits acquis, congés pris, dates de paiement, solde à prendre,
- Archive des plannings de congés,
- Situation du compte de l'entreprise,
- Archive des déclarations de salaires,
- Historique des mouvements de personnel déclarés

#### VOS SALARIÉS PEUVENT :

Consulter la situation de leurs congés : droits ouverts, congés pris, dates de paiement, montant des indemnités versées, solde à prendre,

Avoir accès à un historique de ces données et les télécharger au format PDF.

Visualiser les retenues opérées au titre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu,

Mettre à jour, via la rubrique « *Profil* > *Modifier* », leurs coordonnées téléphoniques, leur adresse mail ou postale afin de recevoir toutes les informations importantes adressées par la caisse.



**LE 2 DÉCEMBRE 2019, DÉCOUVREZ  
LE NOUVEAU SITE INSTITUTIONNEL DE LA CAISSE**